

The logo of the French Socialist Party (PS), consisting of the letters 'PS' in a bold, red, sans-serif font.

Paris, le 3 mars 2010

Communiqué

**Marie-Pierre de la Gontrie,
Secrétaire Nationale aux libertés publiques et à la justice**

L'avant-projet de réforme de la procédure pénale suscite inquiétudes et déception

La Garde des Sceaux a lancé hier une procédure de concertation autour du projet de réforme de la procédure pénale. **Le Parti Socialiste exprime inquiétudes et déception, tant sur la méthode que sur le fond.**

Déception car cette concertation débute mal et pourrait se conclure en simulacre, puisqu'elle exclut les principaux aspects du texte : la suppression du juge d'instruction et le statut du Parquet.

Déception car le gouvernement, en présentant à la concertation une partie seulement de sa réforme, ne permet pas une appréhension globale de son projet pour la justice.

Inquiétudes sur la suppression du juge d'instruction et la concentration de tous les pouvoirs d'enquête au parquet, toujours soumis à l'autorité hiérarchique du Garde des Sceaux, l'affaiblissement du droit des victimes. Cette suppression d'un juge indépendant au profit d'un parquet, dépendant du pouvoir, qui sera à la fois chargé de mener les enquêtes et de représenter l'accusation lors de l'audience, est intrinsèquement déséquilibrée et donc néfaste.

Déception sur la réforme de la garde-à-vue qui ne prévoit toujours pas l'assistance d'un avocat lors de chaque interrogatoire de police, ni la notification du « droit au silence » et ne permet donc pas l'exercice plein et entier des droits de la défense, mais aussi sur l'absence de dispositions relatives à l'aide juridictionnelle, mais aussi inquiétude devant la création d'une « audition libre », nouvelle sorte de garde-à-vue mais sans droits en réalité.

Inquiétude devant la modification des règles de prescription des « délits dissimulés » : abus de confiance, abus de biens sociaux,... et leur objectif réel, par des dispositions dont il demande le retrait immédiat.

Le Parti Socialiste continuera à défendre, au Parlement et aux côtés des organisations, une indépendance réelle de l'autorité judiciaire, les droits des personnes mises en cause, quel que soit leur statut, les droits de la défense et les droits des victimes.

**Il soutient la mobilisation des professionnels de la justice le 9 mars prochain
«la justice est en danger, unissons nous »**